

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 303

« RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ AVISEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY »

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2020, à 19 h 00, à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, le « **Règlement établissant les règles de régie interne du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry** ».

Une copie de ce Règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois, ainsi que sur le site internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry (www.mrc-beauharnois-salaberry.com).

Donné à Beauharnois, ce vingt-neuvième (29^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt (2020).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

(Original signé)

Linda Phaneuf, urb.